

**AVENANT DU 17 DECEMBRE SUR LES CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES  
DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE ORFEVRERIE ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

**ANNEXE 1  
Positionnement des emplois par niveau**

**Niveaux 1 à 7**

<b>Niveaux</b>		<b>Savoir faire technique</b>	<b>Autonomie initiative</b>	<b>Dimension relationnelle</b>
<b>Niveau 1 : Exécution</b>	La contribution attendue est d'exécuter des tâches et opérations tout en respectant les consignes données.	Réalise des opérations simples / répétitives ne requérant qu'une faible mise au courant.	Respecte les consignes	Echange avec les membres de son équipe.
<b>Niveau 2 : Réalisation</b>	La contribution attendue est de réaliser des actions et/ou des opérations sur machines plus ou moins complexes en respectant des contraintes et recommandations.	Réalise des opérations nécessitant un niveau d'enseignement spécialisé. Effectue des vérifications de conformité sur ses propres opérations.	Adapte un mode opératoire dans le cadre de contraintes et recommandations	Intègre tant les phases de travail d'autres membres de son équipe que l'impact de son travail sur l'équipe
<b>Niveau 3 : Expertise / Application</b>	La contribution consiste à réaliser des opérations complexes.	Effectue des opérations complexes nécessitant une réelle expérience dans le métier.	Choisit les meilleures solutions pour atteindre un résultat final technique	S'adapte à des solutions diverses dans la mise en œuvre de son savoir-faire technique.
<b>Niveau 4 : Adaptation / Coordination</b>	La contribution consiste à réaliser des opérations faisant référence dans le métier ou à superviser l'activité d'équipe(s) sous plusieurs dimensions (technique, productivité, qualité...).	Procède aux opérations les plus complexes du métier.	Doit apporter, dans le cadre d'objectifs fixés, des solutions innovantes.	Transmet son savoir-faire et apporte un soutien dans la résolution des problèmes les plus complexes du métier, ou coordonne les travaux de plusieurs équipes au sein d'un même domaine.
<b>Niveau 5 : Animation / Optimisation</b>	La contribution consiste à optimiser les plans d'actions.	Développe des méthodologies de travail, provenant de connaissances approfondies dans un domaine d'activité.	Participe à la fixation de ses objectifs, dont il propose et met en œuvre les plans d'actions.	Intègre le fonctionnement et les objectifs d'autres services de l'entreprise dans ses choix quotidiens. Participe à l'encadrement d'une équipe.
<b>Niveau 6 : Développement / Déclinaison / Stratégie</b>	La contribution consiste à décliner la stratégie dans son domaine d'activité.	Du fait de son expérience développe des connaissances approfondies dans son domaine et élargies à d'autres domaines.	Dans son domaine d'activité, participe à la définition d'une politique et à la fixation d'objectifs pour lui ou pour d'autres.	Intègre le fonctionnement et les objectifs, les politiques d'une large portée de l'entreprise dans ses choix à court et moyen termes. Supervise le travail de l'équipe dont il a la responsabilité.
<b>Niveau 7 : Pilotage / orientation</b>	La contribution consiste à participer à l'élaboration de la stratégie.	Développe des connaissances approfondies et élargies dans la plupart des domaines d'activités.	Participe à la stratégie de l'entreprise. Propose la politique et examine sa déclinaison	Intègre les fonctions et les objectifs, les politiques de l'ensemble de l'entreprise dans ses choix de court et moyen terme. A la responsabilité d'une ou plusieurs équipes dont il encadre le travail.

**Niveau HC (niveau Hors classification)**

<b>Niveau HC</b>	La contribution consiste à définir la stratégie de l'entreprise et à la piloter dans sa totalité.	Développe des connaissances approfondies dans l'ensemble des domaines d'activités.	Fixe ou participe à l'élaboration la stratégie de l'entreprise	Intègre le fonctionnement de toute l'entreprise, gère les relations au plus haut niveau dans la plupart des domaines d'activités avec les principaux interlocuteurs externes
------------------	---	--	--	--

**AVENANT DU 17 DECEMBRE SUR LES CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES  
DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE ORFEVRERIE ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

**ANNEXE 2  
Positionnement par échelon**

### **2.1 Grille des critères classant**

Cette grille permet de donner à chaque salarié selon le degré de maîtrise des critères classant un nombre de points qui détermine l'Echelon.

Points	Savoir faire techniques	Autonomie /initiative	Dimension relationnelle	Qualification expérience
<b>4</b>	Maîtrise dans toutes les situations.	Maîtrise dans toutes les situations.	Maîtrise dans toutes les situations.	Au delà des connaissances initiales, enrichit ses connaissances à des opérations de nature différentes.
<b>3</b>	Maîtrise dans les situations courantes et dans la plupart des situations inhabituelles.	Maîtrise dans les situations courantes et dans la plupart des situations inhabituelles.	Maîtrise dans les situations courantes et dans la plupart des situations inhabituelles.	Au delà des connaissances initiales, enrichit ses connaissances dans les réalisations d'opération similaires.
<b>2</b>	Maîtrise dans toutes les situations courantes.	Maîtrise dans toutes les situations courantes.	Maîtrise dans toutes les situations courantes.	Actualise fréquemment ses connaissances.
<b>1</b>	En phase d'acquisition de technicité dans la plupart des situations courantes.	En phase d'acquisition de technicité dans la plupart des situations courantes.	En phase d'acquisition de technicité dans la plupart des situations courantes.	En phase d'acquisition de technicité dans la plupart des situations courantes.

Le critère classant « qualification / expérience » n'entre pas dans le système de calcul des points pour les niveaux 5, 6 et 7.

### **2.2 Correspondance en nombre de points des degrés de maîtrise des critères classant**

Pour les niveaux 1, 2 et 3

Points	Echelon
De 14 à 16	Echelon 4
De 10 à 13	Echelon 3
De 7 à 9	Echelon 2
De 4 à 6	Echelon 1

Pour les niveaux 4, 5, 6 et 7

Points	Echelon
De 11 à 12	Echelon 4
De 8 à 10	Echelon 3
De 6 à 7	Echelon 2
De 3 à 5	Echelon 1

**AVENANT DU 17 DECEMBRE SUR LES CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES  
DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE ORFEVRERIE ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

**ANNEXE 3  
Lexique**

**- Consignes :**

Informations écrites et/ou orales décrivant le processus de travail à observer strictement.

**- Contraintes :**

Règles et obligations définissant le cadre et le processus de travail.

**- Maîtrise :**

Capacité prouvée à réaliser effectivement des opérations.

**- Objectif :**

Résultat attendu par l'entreprise.

**- Opérations simples / tâches :**

Action de travail élémentaire.

**- Opérations similaires :**

Opérations de même nature.

**- Opérations complexes :**

Action de travail nécessitant une capacité analytique préalable et/ou continue dans le processus de travail.

**- Plan d'action :**

Processus de travail nécessaire pour la réalisation d'objectifs.

**- Politique :**

Orientation sur le moyen terme dans un domaine particulier, se déclinant en objectifs et plans d'actions.

**- Proposition / suggestion :**

Apport du titulaire dans la fonction pour l'amélioration dans la réalisation du processus de travail dont il a la charge.

**- Recommandations :**

Informations apportées par autrui visant à guider le processus de travail en laissant une marge de manœuvre limitée.

**- Référent :**

Titulaire d'une fonction qui pratique des opérations de la plus haute complexité dans le métier et aide ses collègues dans la résolution de problèmes techniques.

**- Situation courante :**

Situations présentes de manière continue et connue dans le processus de travail.

**- Situation inhabituelle :**

Situations présentes de manière ponctuelle, non forcément prévues dans le processus de travail.

**- Stratégie :**

Orientation générale sur le moyen terme de l'entreprise sur tous les domaines.

**AVENANT DU 17 DECEMBRE SUR LES CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES  
DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE ORFEVRERIE ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

**ANNEXE 4**  
**Rémunérations**  
**Salaires minima (cf. article 4.1 de l'avenant)**  
**Prime d'ancienneté (cf. article 4.3 de l'avenant)**

**4.1 Salaires minima**

Les rémunérations mensuelles brutes applicables sur le territoire métropolitain sont déterminées dans le respect des salaires minima conventionnels suivants :

**Niveau 1 à 7 :**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Echelon 4	1400	1520	1800	2140	2810	3665	4700
Echelon 3	1386	1476	1678	2015	2710	3315	4400
Echelon 2	1346	1448	1586	1875	2465	3015	3960
Echelon 1	1320	1420	1540	1840	2300	2830	3700

**Niveau HC :**

Le salaire minima unique est de 5000 Euros.

**4.3 Prime d'ancienneté**

Une prime d'ancienneté forfaitaire de 13 euros par mois à partir de trois ans d'ancienneté révolus et plafonnée à 15 ans d'ancienneté pour les salariés non cadres.

<b>3 ans</b>	39 €
<b>4 ans</b>	52 €
<b>5 ans</b>	65 €
<b>6 ans</b>	78 €
<b>7 ans</b>	91 €
<b>8 ans</b>	104 €
<b>9 ans</b>	117 €
<b>10 ans</b>	130 €
<b>11 ans</b>	143 €
<b>12 ans</b>	156 €
<b>13 ans</b>	169€
<b>14 ans</b>	182 €
<b>15 ans</b>	195 €